

Metz, le 14 mars 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'Eurométropole de Metz, la Ville de Metz et le CCAS poursuivent le déploiement de la politique handicap

Ce mercredi 13 mars, l'Eurométropole de Metz, la Ville de Metz et le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S), ont signé avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), le renouvellement de la convention triennale de partenariat, signée en 2019.

Depuis le 1^{er} juillet 2019, l'Eurométropole de Metz, la Ville de Metz et le CCAS, en collaboration avec le FIPHFP, mènent une politique volontariste en faveur du recrutement et du maintien dans l'emploi.

Ainsi, grâce au FIPHFP qui accompagne les employeurs publics dans leur politique handicap, **103 personnes en situation de handicap ont trouvé un emploi au sein des collectivités entre 2019 et 2023.**

L'accompagnement financier du FIPHFP pour le maintien dans l'emploi, permet également de pérenniser les agents dans leurs fonctions, grâce à l'aménagement des postes de travail et à la formation professionnelle. **De 2019 à 2023, plus de 60 postes de travail à l'Eurométropole de Metz et à la Ville de Metz ont ainsi été aménagés.**

CONTACT PRESSE | Direction de la communication Eurométropole de Metz / Ville de Metz

Céline VINCENT | Attachée de Presse

03 57 88 37 18 | 07 87 12 04 78 | cvincent@eurometropolemetz.eu

Le FIPHFP a proposé à l'Eurométropole de Metz, à la Ville de Metz et au CCAS de renouveler la convention de partenariat signé en 2019, en allouant une subvention de 693 344,00 €, contre 511 937,00 € pour la période 2019-2023.

Ce projet a pour objectif de permettre aux agents Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi ou en problématique de santé d'intégrer les effectifs des collectivités, par la voie du recrutement, ou d'être maintenus dans l'emploi par le recours à des dispositifs spécifiques :

- Le recrutement de travailleurs en situation de handicap
- Le reclassement et la reconversion des agents déclarés inaptes
- Le maintien dans l'emploi
- La sensibilisation aux différentes formes de handicap et la formation professionnelle des agents
- L'innovation et le recours aux nouvelles technologies

Qu'est-ce que le FIPHFP ?

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le FIPHFP finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi, de formation et d'accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux...). Il intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité. C'est un établissement public national, dont la gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

CONTACT PRESSE | Direction de la communication Eurométropole de Metz / Ville de Metz

Céline VINCENT | Attachée de Presse

03 57 88 37 18 | 07 87 12 04 78 | cvincent@eurometropolemetz.eu